

FINANCEMENTS PREVISIONNELS :

- Maître d'ouvrage public ou reconnu de droit public : **oui** **non**

1 - Financement public/privé

Financeurs sollicités		Montant (en €)	Obtenu
Etat		□□□□□□□□, □□□	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Collectivité de Corse		□□□□□□□□, □□□	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Auto – financement public		□□□□□□□□, □□□	
Autres (précisez)		□□□□□□□□, □□□	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
		□□□□□□□□, □□□	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
PDRC		□□□□□□□□, □□□	
Sous-total financeurs publics		□□□□□□□□, □□□	
Autres contributeurs privés		□□□□□□□□, □□□	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Auto – financement privé		□□□□□□□□, □□□	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Sous-total financeurs privés		□□□□□□□□, □□□	
Sous-total recettes <i>(voir détail des recettes tableau ci-dessous)</i>		□□□□□□□□, □□□	
TOTAL général = coût global du projet		□□□□□□□□, □□□	

2 – Détail des recettes prévisionnelles générées par le projet

Nature de la recette prévue	Montant prévisionnel HT en €
	□□□□□□□□, □□□
	□□□□□□□□, □□□
	□□□□□□□□, □□□
TOTAL	□□□□□□□□, □□□

Le porteur de projet est soumis, dans le cadre d'un dispositif d'aide européenne, à des obligations réglementaires, qui sont fonction des caractéristiques, de la nature de l'opération et de la structure bénéficiaire.

▪ **Obligations relatives aux aides d'État**

Avez-vous reçu des aides publiques sur les trois dernières années ?

- Oui** **Non**

▪ **Obligations relatives au respect des règles de la commande publique/marchés publics**

Comptez-vous faire appel à des prestataires externes pour réaliser l'action ?

- Oui** **Non**

Si oui, êtes-vous soumis aux obligations en termes de commande publique ?

- Oui** **Non**

Je demande (nous demandons) à bénéficier des aides au titre du PDRC

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- Ne pas avoir sollicité pour le même projet / les mêmes investissements, une aide autre que celles indiquées sur le présent formulaire de demande d'aide,
- L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,
- Être à jour de mes obligations fiscales, ou du bénéfice d'un accord d'échelonnement,
- Être à jour de mes cotisations sociales, ou du bénéfice d'un accord d'échelonnement,
- Le cas échéant, avoir obtenu de la part du propriétaire du terrain sur lequel la ou les implantations sont projetées, l'autorisation de réaliser ces aménagements.

Le cas échéant :

- Que je n'ai pas commencé l'exécution de ce projet **avant la date de dépôt de ma demande d'intervention**,
- Ne pas récupérer la TVA (si les dépenses prévisionnelles sont présentées TTC),
- Récupérer en totalité la TVA,
- Récupérer partiellement la TVA.

Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :

- A respecter les règles en matière de date de début d'éligibilité
- A informer le service instructeur de la mesure de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet
- A informer le service instructeur de la mesure en cas de sollicitation d'autres crédits à l'avenir (nationaux ou européens), pour ce même projet, en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet »
- A justifier de l'inscription de mon activité au registre du commerce le cas échéant
- A respecter la réglementation européenne en matière de communication et de publicité des projets financés par le FEADER
- A maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les investissements ayant bénéficié des aides pendant une durée de 5 ans à compter de la date de décision d'octroi de l'aide
- A permettre /faciliter l'accès à mon exploitation/entreprise/ma structure aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite pendant 5 ans
- A rester propriétaire des investissements acquis dans le cadre de ce projet pendant une durée de 5 ans
- A ce que l'équipement dont l'acquisition est prévue dans le cadre de ce projet respecte la réglementation en vigueur
- A communiquer le montant réel des recettes perçues à l'autorité de gestion
- **A ne pas avoir obtenu sur une période de trois exercices fiscaux un montant d'aides publiques supérieur à 200.000 euros, au titre du règlement (CE) N° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis ou du règlement (CE) N° 69/2001 de la Commission du 12 janvier 2001 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis**
- A détenir, conserver, fournir tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente pendant 10 années : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) que, conformément au règlement communautaire n°1974/2006, annexe 6, paragraphe 2.1 l'autorité de gestion publie au moins une fois par an, sous forme électronique ou sous une autre forme, la liste des bénéficiaires recevant une aide dans le cadre des programmes de développement rural, l'intitulé des actions et le montant des fonds publics qui sont alloués à ces actions. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

Pour tous les bénéficiaires

	Pièce jointe	Déjà fournie ⁽¹⁾	Sans objet
Exemplaire original de la demande complété et signé			
RIB (ou copie lisible) à jour comportant IBAN			
Certificat d'immatriculation indiquant le n° SIRET (extrait K-Bis)			

⁽¹⁾ Attention : Vous n'avez pas à produire les pièces qui sont déjà en possession du service instructeur de la mesure à condition que vous ayez déjà autorisé explicitement l'administration à transmettre ces justificatifs à d'autres structures publiques, dans le cadre de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide vous concernant.

- Pour l'extrait K-bis : il n'est pas à fournir si vous l'avez déjà remis au service instructeur de la mesure après la dernière modification statutaire intervenue. Dans ce cas, merci d'indiquer ici la date d'effet de la dernière modification statutaire : ... / ... / Dans le cas contraire, un K-bis original doit être fourni.
- Pour le RIB : il n'est pas à produire si le compte bancaire est déjà connu du service instructeur de la mesure. Dans le cas contraire (compte inconnu ou nouveau compte), vous devez fournir le RIB du compte sur lequel l'aide doit être versée (une copie du RIB lisible, non raturée, non surchargée est acceptée).

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,

- J'autorise
 Je n'autorise pas ⁽²⁾

l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

⁽²⁾ Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide.

Fait à _____ le _____

Signature(s) du demandeur :

NB : Le service instructeur demandera des pièces complémentaires nécessaires à l'étude du dossier.

+-

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service instructeur de la mesure.